



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DELEGATION D'ETAT CIVIL ET DE SIGNATURE A MADAME
KARINE VERMOT, ADJOINTE ADMINISTRATIVE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE**

N° : **26 09 06**

DATE D’AFFICHAGE : **02 SEP. 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-32, R2122-8, R2122-10,
Vu le code civil,
Vu le code des relations entre le public et l’administration,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le code du service national,
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur Roger ROUX, en qualité de Maire de la ville de Beaulieu-sur-Mer lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant que l’article R2122-10 du code général des collectivités territoriales, dispose que le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu’il exerce en tant qu’officier de l’état civil, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil [...],

Considérant qu’il convient de déléguer, afin d’assurer le bon fonctionnement du service public, certaines de mes fonctions en tant qu’Officier de l’état civil à madame Karine VERMOT, adjointe administrative principal de 2^{ème} classe, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Karine VERMOT, adjointe administrative principal de 2^{ème} classe, titulaire dans un emploi permanent au sein de la commune de Beaulieu-sur-Mer, reçoit à compter du 02 septembre 2026 délégation permanente à l’effet d’exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions qui me sont dévolues en tant qu’officier de l’état civil, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil, ci-après :

- recevoir les déclarations de naissance, de reconnaissance, de décès, d’enfant sans vie,
- recevoir les déclarations de choix de nom, de désaccord sur le nom de famille et de changements de nom des mineurs comme des majeurs,
- recevoir les demandes d’autorisation de changement de prénom et signer les décisions d’autorisation de changement de prénom,
- effectuer les transcriptions d’actes ou de jugements en marge des actes sur les registres d’état civil de la commune,



- effectuer les rectifications administratives nécessaires sur les actes d'état-civil,
- apposer et certifier les mentions marginales sur les registres,
- délivrer les copies d'actes d'état civil et extraits avec ou sans filiation,
- dresser et signer tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus et délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- mettre en œuvre la procédure de vérification des actes d'état civil via COMEDEC,
- auditionner les futurs époux dans le cadre de l'instruction des dossiers de mariage,
- auditionner l'auteur d'une reconnaissance d'enfant lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer une reconnaissance frauduleuse,
- recevoir et signer les déclarations de PACS, de modification ou de dissolution de PACS,
- délivrer des certificats de vie, de non-divorce, de non séparation de corps et de non remariage.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Karine VERMOT, pour :

- légaliser les signatures d'administrés dans les limites autorisées par les textes, à l'exception des formalités relatives aux attestations d'accueil,
- certifier conforme les documents dans les limites autorisées par les textes,
- signer les attestations de recensement militaire,
- signer les certificats d'individualité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Procureur de la République et aux intéressés.

Beaulieu-sur-Mer, le **02 SEP. 2026**

Le Maire,
Roger ROUX,



Date de notification	Nom et Prénom	Signature	Paraphe
21/9/2026	VERMOT Karine		